

MAIRIE  
DE  
**LA CLUSE ET MIJOUX**  
25300

Tél : 03.81.69.41.12  
Fax : 03.81.69.51.68

**Séance n° 03**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022  
à 19 h 30**

- Présents : Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT - Brigitte PARIS - Claude ROBBE - Philippe PIRALLA - Norbert CÔTE-COLISSON - Fanny BRENET - Virginie CONTOUX – Franck VIEILLE - Anthony MASNADA
- Absent excusé : Samuel GUYON - Sandra MONTRICHARD
- Procuration de : Samuel GUYON à Franck VIEILLE  
Sandra MONTRICHARD à Marie FLUCHOT
- Secrétaire : DOS SANTOS Sylvie

**Ordre du jour** :

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
2. **Budget Eau** :
  - a) **Compte de gestion du Trésorier**
  - b) **Présentation et vote du compte administratif 2021**
3. **Budget Bois** :
  - a) **Compte de gestion du Trésorier**
  - b) **Présentation et vote du compte administratif 2021**
  - c) **Affectation du résultat d'exploitation**
  - d) **Provision pour risque de dépréciation de créances**
  - e) **Présentation et vote du budget primitif 2022**
4. **Budget Commune** :
  - a) **Compte de gestion du Trésorier**
  - b) **Présentation et vote du compte administratif 2021**
  - c) **Affectation du résultat d'exploitation**
  - d) **Provision pour risque de dépréciation de créances**
  - e) **Fixation des taux des taxes locales**
  - f) **Présentation et vote du budget primitif 2022**
5. **Emprunt – Budget Commune**
6. **Convention avec Girodmédias**
7. **Questions diverses**

**Compte-rendu de la réunion du 15 février 2022** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 février 2022.

## 1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

### Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- Section A n° 651 - « Au Moulin Maugain » d'une superficie totale de 768 m<sup>2</sup> (DEC n° 07/2022)

## 2. BUDGET EAU :

### a) Compte de gestion – Exercice 2021 :

Le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget Eau à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilan.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 – **Budget Eau** - après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

### b) Présentation et vote du compte administratif 2021 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-14), l'assemblée élit Régine TISSOT en qualité de Présidente pour la durée des débats concernant le compte administratif – Eau. Monsieur Yves LOUVRIER se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 **du service Eau** qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 638.44		0.00	90 887.19	3 638.44	90 887.19
Opérations de l'exercice	51 643.05	49 665.97	110 054.61	240 526.64	161 697.66	290 192.61
<b>TOTAUX (1)</b>	<b>55 281.49</b>	<b>49 665.97</b>	<b>110 054.61</b>	<b>331 413.83</b>	<b>165 336.10</b>	<b>381 079.80</b>
Résultats de clôture	-5 615.52		221 359.22		215 743.70	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	55 281.49	49 665.97	110 054.61	331 413.83	165 336.10	381 079.80
<b>Résultats définitifs</b>	<b>- 5 615.52</b>		<b>221 359.22</b>		<b>215 743.70</b>	

## 3. BUDGET FORET COMMUNALE :

### a) Compte de gestion – Exercice 2021 :

Le Maire présente le compte de gestion 2021 du Budget Forêt communale à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilan.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 – **Budget Forêt communale** - après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

**b) Présentation et vote du compte administratif 2021 :**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-14), l'assemblée élit Régine TISSOT en qualité de Présidente pour la durée des débats concernant le compte administratif – Budget Forêt communale. Monsieur Yves LOUVRIER se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 - Budget Forêt communale qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	13 112.60		0.00	3 108.96	13 112.60	3 108.96
Opérations de l'exercice	2 491.00	13 112.60	76 817.25	124 707.72	79 308.25	137 820.32
<b>TOTAUX (1)</b>	<b>15 603.60</b>	<b>13 112.60</b>	<b>76 817.25</b>	<b>127 816.68</b>	<b>92 420.85</b>	<b>140 929.28</b>
Résultats de clôture	- 2 491.00		50 999.43		48 508.43	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	15 603.60	13 112.60	76 817.25	127 816.68	92 420.85	140 929.28
<b>Résultats définitifs</b>	<b>- 2 491.00</b>		<b>50 999.43</b>		<b>48 508.43</b>	

**c) Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021 :**

Le Conseil Municipal :

- ☐ après avoir étudié le compte administratif du budget Forêt communale de l'exercice 2021
- ☐ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- ☐ constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 50 999.43 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ☐ Résultat de l'exercice : Excédent au 31/12/2021 : 50 999.43 €
- ☐ Besoin de financement : 2 491.00 €
- ☐ Affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 2 491.00 €
- ☐ Solde disponible : affectation à l'excédent reporté de : 48 508.43 €

**d) Provision pour risque de dépréciation de créances :**

Ajourné ; la commune relance la personne pour le règlement de la facture.

**e) Budget Primitif - Exercice 2022 :**

Après exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le **budget primitif 2022 – Forêt Communale** qui s'établit comme suit :

- ⇒ Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 153 698.43 €
  - Recettes : 153 698.43 €
- ⇒ Section d'investissement :
  - Dépenses : 7 491.00 €
  - Recettes : 7 491.00 €

#### 4. BUDGET COMMUNE :

##### a) Compte de gestion :

Le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget Commune à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilan.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 – **Budget Commune** - après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

##### b) Présentation et vote du compte administratif 2021 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-14), l'assemblée élit Régine TISSOT en qualité de Présidente pour la durée des débats concernant le compte administratif – Commune. Monsieur Yves LOUVRIER se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 – **Commune** qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	93 618.93		0.00	319 974.13	93 618.93	319 974.13
Opérations de l'exercice	701 496.00	485 157.91	735 544.86	835 974.02	1 437 040.86	1 321 131.93
<b>TOTAUX (1)</b>	<b>795 114.93</b>	<b>485 157.91</b>	<b>735 544.86</b>	<b>1 155 948.15</b>	<b>1 530 659.79</b>	<b>1 641 106.06</b>
Résultats de clôture	-	309 957.02		420 403.29		110 446.27
Restes à réaliser (2)	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés (1 + 2)	795 114.93	485 157.91	735 544.86	1 155 948.15	1 530 659.79	1 641 106.06
<b>Résultats définitifs</b>		<b>- 309 957.02</b>		<b>420 403.29</b>		<b>110 446.27</b>

##### c) Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021 :

A la suite du transfert de la compétence eau à la CCGP, il y a lieu d'intégrer les résultats du CA 2021 du budget Eau aux résultats du CA de la commune.

Le Conseil Municipal :

- après avoir étudié le compte administratif du budget Commune et du budget Eau de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif du budget Eau présente un excédent d'exploitation de 221 359.22 €
- constatant que le compte administratif du budget Commune présente un excédent d'exploitation de 420 403.29 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat de l'exercice : Excédent au 31/12/2021 : 641 762.51 €
- Besoin de financement : 315 572.54 €  
(Budget Eau : 5 615.52 € - Budget Commune : 309 957.02 €)
- Affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 315 572.54 €
- Solde disponible : affectation à l'excédent reporté de : 326 189.97 €

**d) Provision pour risque de dépréciation de créances :**

Vu la proposition de M. le Trésorier d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques au compte 681 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2022 les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

- Chapitre 68 – Article 681 : 1 600.00 €

**e) Fiscalité directe locale - Vote des taxes :**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité (2 contre 13 pour) de procéder à une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2022 de 2 %, soit :

Taxe	Taux de référence	Bases 2022	Taux voté 2022	Produit
Taxe Foncière bâtie	28.58	1 292 000.00	29.15	376 618.00
Taxe Foncière non bâtie	15.26	91 500.00	15.57	14 247.00

Le produit attendu de la fiscalité pour l'année 2022 sera de : 390 865.00 €

**f) Budget Primitif - Exercice 2022 :**

Après exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le **budget primitif 2022 - Commune** qui s'établit comme suit :

- ⇒ Section fonctionnement :
  - Dépenses : 1 234 229.97 €
  - Recettes : 1 234 229.97 €
- ⇒ Section d'investissement :
  - Dépenses : 3 191 251.54 €
  - Recettes : 3 191 251.54 €

**5. Emprunt – Budget Commune :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que pour financer les travaux de l'école, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 500 000.00 €.

Après avis de la commission MAPA qui a pris connaissance des projets de contrats établis par les différentes banques consultées, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir **la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté qui propose** :
  - un prêt relais d'un montant de 500 000.00 €
  - un prêt à long terme d'un montant de 1 000 000 .00 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la mise en place auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :

**1. *d'un prêt relais aux conditions suivantes* :**

- Montant : 500 000.00 €
- Durée : 2 ans
- Taux fixe trimestriel de 0.43 %
- Frais de dossier : 450.00 €

2. ***d'un prêt aux conditions suivantes :***

- Montant : 1 000 000.00 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe annuel de 1.02 % avec une échéance avancée
- Frais de dossier : 700.00 €

- autorise le Maire à signer les contrats de prêt à intervenir et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6. **Convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de mobiliers urbains avec GirodMédias**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société GIRODMEDIA pour l'installation gratuite en agglomération de 3 journaux électroniques et de 9 planimètres publicitaires.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité (1 contre, 1 abstention, 13 pour):

- autorise l'implantation de 3 journaux électroniques et de 9 planimètres publicitaires.
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de ce mobilier urbain avec GirodMédias

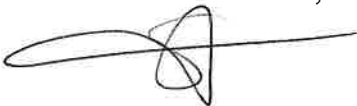
7. **Questions diverses :**

- Elections présidentielles les 10 et 24 Avril 2022.
- Elections législatives les 12 et 19 Juin 2022.
- Début des travaux de l'école lundi 11 Avril 2022. Fermeture des parkings entre le cimetière et l'école et derrière l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Fait à La Cluse et Mijoux, le 23 Mars 2022

La secrétaire de séance,



Sylvie DOS SANTOS

Le Maire,



Yves LOUVRIER